

Agrégation

L'ADA met le paquet sur les céréales

● L'agrégation fait partie du Pilier I du Plan Maroc vert (PMV). Ce dernier vise l'agriculture à haute valeur ajoutée. Le point sur ces projets pour les céréales.

« **A**u départ, il était difficile d'instaurer l'agrégation dans cette filière. Le nombre de projets était assez faible. Aujourd'hui, nous redoublons nos efforts de sensibilisation pour promouvoir ce mode d'organisation auprès des producteurs », nous déclare Saïda Ouarzane, cheffe de division de l'agrégation au sein de

l'Agence pour le développement agricole. Et de compléter : « L'agrégation dans la filière des céréales est le moyen de valoriser la production nationale et de réduire les importations. On permet aussi aux agrégés d'intégrer un système de production organisé et de hisser le niveau des agriculteurs ». Le Plan Maroc Vert (PMV) aspire à atteindre 961 projets à l'horizon

2020 dans l'ensemble des filières agricoles. Pour l'heure, 161 projets ont été contractualisés ou en cours de finalisation, soit un taux de réalisation de 16,7% des objectifs visés. Et dans le secteur céréalier, le pari de l'agrégation est loin d'être gagné.

Pack financier pour les agrégateurs

« L'agrégation est le mode privilégié d'organisation des producteurs dans le cadre du PMV. C'est un des fondements stratégiques lancés du plan sectoriel lancé en 2008 », rappelle Ouarzane. Pour atteindre les objectifs affichés, l'État a préparé un ensemble d'incitations juridiques et fiscales. Ainsi, la loi sur l'agrégation a été votée en 2012, sauf que ses décrets n'ont été publiés que trois ans après. Après ce démarrage en douceur, l'ADA veut mettre le paquet sur la filière céréalienne. « Notre ambition est de sensibiliser les agrégateurs potentiels que sont les minotiers et les producteurs de céréales », explique la cheffe de la division de l'agrégation. Ces efforts commencent à porter leurs fruits. « Nous accompagnons une série de projets qui répondent aux normes exigées. On a la success-story de Zine Céréales qui a lancé son projet d'agrégation dès 2012. Ce projet rassemble aujourd'hui 600 agrégés autour de

12.000 hectares », souligne la responsable de l'ADA. Une étude collective menée par Zine Céréales, l'École nationale d'agriculture de Meknès et la Direction régionale de l'agriculture de Fès-Boulemane avait évalué l'expérience de l'agrégation de Zine Céréales à Sefrou. « Ces activités ont conjointement permis d'accélérer l'amélioration et l'intensification des pratiques de production des céréales et une amélioration des rendements. Les agriculteurs du projet communiquent plus entre eux sur leurs pratiques agricoles », concluent les auteurs de cette étude. Pour multiplier ces projets, l'ADA compte sur l'accompagnement qu'elle offre pour valider les attestations des agrégateurs et la contractualisation. L'ADA s'appuie aussi sur le pack financier pour convaincre les agriculteurs de participer à ces projets. Pour les projets d'agrégation des céréales d'automne (blé dur, blé tendre, orge) autour d'une unité de stockage de grains et/ou de transformation, l'ADA exige un minimum de 50 agrégés et une superficie minimale de 500 hectares. La productivité visée est 4 t/ha en irrigué et de 2 t/ha en bour. Dans l'irrigué, le projet bénéficie d'une subvention de 550 DH/ha et de 400 DH/ha dans le bour. Pour les projets d'agrégation des céréales de printemps en irrigué (maïs), l'ADA exige un nombre minimum de 30 agrégés et une superficie minimale de 300 hectares pour le maïs. La productivité visée est de 4 t/ha en irrigué et de 2 t/ha en bour. Le projet bénéficie d'une subvention de 550 DH/ha. Les projets d'agrégation des semences de céréales autour d'une unité de conditionnement sont également subventionnés à hauteur 650 DH/ha. ●

PAR SALAEDDINE LEMAIZI
s.lemmaizi@leseco.ma

